

DU CONSEIL MUN

Envoyé en préfecture le 11/02/2021 Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

D: 033-213302433-20210204-D_21_02_007-DE

DE LA VILLE DE LIB

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021

21-02-007

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35 Date de convocation : 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

Absent:

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Bilal HALHOUL, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Agnès SEJOURNET, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Thierry MARTY pouvoir à Gabi HÖPER, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Esther SCHREIBER pouvoir à Gabi HÖPER, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT

CONVENTION DE PARTENARIAT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT PORTANT SUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN NATURE EN VILLE ET ADAPTATION CLIMATIQUE ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET LE CEREMA

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 septembre 2018,

Vu la liste des sites Natura 2000 – FR7200661 Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne,

Vu la Loi Labbé – Loi n° 2014-110 du 6 février 2014, visant à m Envoyé en préfecture le 111/02/2020 n des produits phytosanitaires sur le territoire national,

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Considérant le projet convention de partenariat de recherche e la los 233-213302433-20210204-b 21-02-007-DE sur l'élaboration d'un Plan « Nature en ville et Adaptation au changement climatique » entre la

Ville de Libourne et le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), détaillant les modalités de réalisation et les objectifs poursuivis,

Considérant la délibération 20-12-266 du 14 décembre 2020 approuvant le plan prévisionnel de financement des études et les demandes de subventions liées,

> Après en avoir délibéré, Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat de recherche et de développement portant sur l'élaboration d'un Plan « Nature en ville et Adaptation au changement climatique » sur la Ville de Libourne.

Pour expédition conforme Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Says-Préfecture le Philippe BUISSON, Maire et de la publication le de la Ville de Libourne Fait à Libourne 11 février Le Maire, Philippe BUISSON



EXTRAIT DU REGISTRE DES I DU CONSEIL MUN DE LA VILLE DE LIB

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

ID : 033-213302433-20210204-D_21_02_008-DE

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021

21-02-008

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35 Date de convocation : 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

Absent:

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Bilal HALHOUL, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Agnès SEJOURNET, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Thierry MARTY pouvoir à Gabi HÖPER, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Esther SCHREIBER pouvoir à Gabi HÖPER, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT

DISPOSITIF D'AIDES AUX PARTICULIERS POUR L'ÉQUIPEMENT D'UNE PROTECTION ANTI-PIGEONS

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que depuis 2005, la Ville de Libourne, s'est engagée à réguler en permanence la population des pigeons et qu'elle continue d'installer des pics lorsque cela est nécessaire puis envoie des courriers aux personnes qui nourrissent ces volatiles,

Considérant que la ville de Libourne souhaite apporter son soutien financier aux propriétaires désirant installer des pics anti-pigeon sur leur immeuble,

Considérant que seuls les pics, de types anti-mouettes (Ecopic E4) plus efficaces, sont pris en compte, la fourniture et la mise en place s'élevant à un coût estimé à 20,00 € HT, le mètre linéaire,

Considérant que cette aide pourra cependant être accordée, a Envoyé en presentire le 10/02/2021 dation pour une installation compensatoire relevant d'une impossibilité tereque préfecture le 17/02/2021 ent du type de protection préconisée,

Affiché le

ID: 033-213302433-20210204-D_21_02_008-DE

Considérant que la subvention proposée par la mairie de Libourine est à hauteur de 30 % du montant HT des fournitures et des travaux.

Considérant que dans les fournitures est incluse la location d'une nacelle si elle est nécessaire,

Considérant que pour une installation compensatoire sur un bâtiment, jugé d'intérêt patrimonial, validé par le service de l'urbanisme, l'aide sera égale à 50 % du montant HT des fournitures et des travaux.

Considérant que si le bâtiment concerné ne relève pas du critère ci-dessus estimé, l'aide pourra être étalonnée jusqu'à 1000 €,

Considérant que cette aide sera attribuée aux installations de l'année 2021 sur la commune,

Considérant que cette prime sera versée sur présentation de justificatifs des dépenses (factures acquittées), photographie(s) du site et du contrôle de conformité de l'installation,

> Après en avoir délibéré, Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal:

- approuve le principe de cette aide aux particuliers
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions dans la limite des crédits ouverts au budget 2021, à engager les dépenses et à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers





EXTRAIT DU REGISTRE DES I DU CONSEIL MUN DE LA VILLE DE LIB

Envoyé en préfecture le 11/02/2021 Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

DE LA VILLE DE LIB ID : 033-213302433-20210204-D_21_02_010-DE

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021

21-02-010

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35 Date de convocation : 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

Absent:

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Bilal HALHOUL, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Agnès SEJOURNET, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Thierry MARTY pouvoir à Gabi HÖPER, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Esther SCHREIBER pouvoir à Gabi HÖPER, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT

DISPOSITIF D'AIDES AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT DE CUVES DE RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Considérant que l'eau est une ressource naturelle qui doit être préservée et que dans le cadre d'une politique de développement durable, la maîtrise de la consommation d'eau est une nécessité économique et environnementale,

Considérant que la Ville souhaite continuer en 2021 son soutien financier aux particuliers qui font l'acquisition de cuve de récupération d'eaux pluviales,

Considérant qu'une aide de 40 % du coût total TH pour un achat de récupérateurs aériens ou enterrés plafonné à 200€ sera versée à chaque demandeur sur présentation des justificatifs de dépenses, d'une photographie du site avant et après installation de l'équipement,

Considérant que les demandes de subventions seront satisfaite limite des crédits ouverts au budget de l'année en cours sachant que aide par foyer pour une période de 3 ans,

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021 dans la défiché le ubvention se infinite du ID : 033-213302433-20210204-D_21_02_010-DE

Après en avoir délibéré, Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal:

- approuve le principe de cette aide aux particuliers
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions correspondantes et à engager les dépenses ainsi qu'à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

11 février 20

Le Maire, Philippe BUISSQN Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Maire de la Ville de Libourne